



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

IMPÔTS, TAXES, AIDES

Ce qui change en 2024

La loi de Finances pour 2024 a été publiée le 30 décembre au Journal officiel.
Tour d'horizon des principales mesures destinées aux particuliers.

Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu

Les tranches de revenus sont relevées de 4,8 % pour tenir compte de l'inflation. Ainsi, les ménages imposables dont les revenus ont peu ou pas du tout augmenté en 2023 obtiendront une baisse d'impôt en 2024.

Tranches de revenus perçus en 2023	Taux d'imposition
Jusqu'à 11 294 €	0 %
De 11 295 à 28 797 €	11 %
De 28 798 à 82 341 €	30 %
De 82 342 à 177 106 €	41 %
Plus de 177 106 €	45 %

Augmentation de la taxe Foncière

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent au calcul de la taxe foncière, sont revalorisées de 3,9 % en 2024, ce qui entraînera la hausse de cet impôt local, sans compter l'éventuelle augmentation du taux décidée par les communes ou intercommunalités en mars.

Nouveau prêt à taux zéro (PTZ)

Le PTZ, prêt accessible sous conditions de ressources qui



permet de financer la première accession à la propriété, est prorogé jusqu'à fin 2027 et recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. Il ne finance plus les constructions de maisons individuelles. Les barèmes de revenus pour l'éligibilité sont revalorisés, et la part des projets immobiliers finançables avec ce prêt passe de 40 % à 50 % pour les emprunteurs aux revenus les plus modestes.

Exonération d'impôt pour le futur plan d'épargne avenir climat (PEAC)

Les gains de ce produit d'épargne réservé aux jeunes de moins de 21 ans, qui verra le jour le 1^{er} juillet 2024 au plus tard, échapperont à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

À noter : la possibilité pour les jeunes de moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite individuel (PER) est supprimée.



Micmac autour de la fiscalité sur les meublés de tourisme

L'exécutif a maintenu par erreur un article du Sénat visant à réduire l'abattement fiscal sur les revenus locatifs à 30 % (71 % jusqu'alors) pour la location de meublés de tourisme de type Airbnb dans les zones tendues, avec un plafond de chiffre d'affaires (CA) annuel abaissé à 15 000 €. Alors qu'il avait prévu un abattement de 50 % en cas de CA annuel inférieur à 77 700 euros. Il reviendra sur le texte d'ici un an et, en attendant, demande une enquête administrative pour geler cette mesure. Pour l'instant, l'abattement de 71 % reste en vigueur.

Sécurité sociale, 4 nouveautés

- 1. Les pharmaciens sont autorisés à délivrer sans ordonnance certains médicaments** (antibiotiques pour les cystites simples et les angines, par exemple), après réalisation d'un test rapide.
- 2. Ils ne peuvent plus délivrer une boîte entière, mais la quantité adaptée au malade** en cas de rupture d'approvisionnement de médicaments.
- 3. Pendant 2 ans (expérimentation), des programmes d'activité physique adaptée** destinés aux patients traités pour un cancer seront pris en charge par la Sécurité sociale.
- 4. Les culottes ou coupes menstruelles sont remboursées à 100 %** par l'Assurance-maladie aux moins de 26 ans et aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS).

Loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité sociale (J.O. du 27).



5,3 %

C'est la hausse

de certains minima sociaux (pension d'invalidité, allocation de veuvage, allocation de solidarité aux personnes âgées) et des pensions de retraite du régime général au 1^{er} janvier 2024.

Source : Instruction interministérielle n° DSS/3A/2023/189 du 28 novembre 2023, Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité n° 2023/23 du 15 décembre 2023;

Pompe à chaleur : l'aide prolongée !

Vous êtes propriétaire d'un logement dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) est classé F ou G (« passoire thermique »), et vous souhaitez y installer un système de chauffage décarboné ? Vous disposez d'un sursis, jusqu'au 1^{er} juillet 2024 (au lieu du 1^{er} janvier 2024) pour demander l'aide Ma Prime Rénov en vue de financer ce seul geste. À partir de juillet, vous serez orienté vers une rénovation globale dans le cadre d'un parcours accompagné.

Coup de pouce au pilotage connecté du chauffage pièce par pièce

Jusqu'au 31 décembre 2024, si vous faites installer un thermostat programmable connecté par un professionnel, vous avez droit à une aide de 260 à 624 € selon la surface chauffée de votre logement. À condition que la construction de celui-ci ait été achevée depuis plus de 2 ans et que votre système de chauffage soit individuel. Plus d'infos sur notre site : [Mercipourinfo.fr/thermostat-connecte](https://mercipourinfo.fr/thermostat-connecte)




-2 %
C'est la baisse sur 1 an de l'indice de prix des appartements anciens en France métropolitaine ; elle est de -1,6 % pour les maisons anciennes (respectivement -5,3 % et -5,4 % en Île-de-France).

Source : Conseil supérieur du notariat, 11 décembre 2023.

Source : Merci pour l'Info. Janvier 2024

Amicalement.

Webmaster – Communication
Hervé BLAISE

Le Président
Fernand ROZIAU